

sER Infolettre

Volume 313

février 2008

Tél: 450-465-2523

Fax: 450-465-8384

rtu-ser@rtu-ser.ca

APEQ 800-361-9870

www.RTU-SER.CA

◇ Étudier, défendre et développer les intérêts économiques professionnels et sociaux des membres.

◇ Promouvoir les recherches et l'innovation dans le domaine éducatif.

RAPPEL : DEMANDES DE CONGÉS

Le 1^{er} mars est la date limite pour faire une demande de congé sans traitement pour l'année suivante. C'est aussi la date pour faire une demande de congé avec traitement différé. Vous trouverez le formulaire officiel de la Commission scolaire sur leur portail, ou sur notre site web au www.rtu-ser.ca/nouvelles.

ABSCENCES ET CODES REFUSÉS

Nous avons de plus en plus d'appels et de commentaires de la part d'enseignants dont les codes d'absence sont refusés. Quand la commission coupe le salaire d'un enseignant qui arrive 20 minutes en retard à cause d'un bris de voiture ou d'un bouchon de circulation, sans prendre en considération que ce même enseignant reste parfois à l'école avec les élèves jusqu'à 18h pour la pièce de théâtre ou le tournoi de hockey, il en résulte de la frustration et aussi une certaine démotivation. Des économies sont à coup sûr réalisées lorsqu'on agit de la sorte, mais en revanche le capital de bonne volonté du personnel a tendance à fondre rapidement. C'est ce message que nous tentons continuellement de véhiculer auprès de la commission scolaire.

TALON DE PAIE ÉLECTRONIQUE

La commission nous a rencontrés à la mi-janvier afin de dévoiler son intention de procéder au remplacement éventuel des talons de paie de papier par leur version électronique. Selon les informations que nous avons eues, les enseignants pourront s'ils le désirent mettre à l'essai ce nouveau système dès le début du mois de mars, et ce jusqu'à la fin de l'année. D'abord, un courriel sera envoyé à tous les enseignants pour les informer qu'un nouveau relevé de salaire a été émis; ensuite, en cliquant sur le lien contenu dans le courriel, il sera possible de voir le relevé et bien sûr de l'imprimer. Pour y avoir accès, il faudra disposer d'un numéro d'employé ainsi que d'un mot de passe, qui seront distribués par la commission. Nous avons déjà exprimé des inquiétudes au sujet de la sécurité des données, étant donné leur nature confidentielle, de même qu'au sujet de la fiabilité du système informatique. Une décision quant au maintien ou non du système électronique sera prise vers le mois de juin, selon les réactions des employés par rapport au nouveau système.

FONDS POUR LA RÉFORME

Les commissions scolaires du Québec reçoivent une allocation du MELS pour défrayer les coûts liés à la formation des enseignants relativement au renouvellement pédagogique; selon les **Règles budgétaires** de ce même Ministère, ces fonds ne peuvent pas servir à l'embauche de personnel au siège social de la commission scolaire; or, la moitié de l'allocation reçue à Riverside sert justement à l'embauche d'un membre du personnel à la commission scolaire. Nous avons soulevé cette problématique à quelques reprises déjà auprès de la haute direction de la commission, puisqu'il nous semble que c'est la totalité de l'allocation qui devrait servir à la formation des enseignants. Nous n'avons pas encore réussi à régler ce différend, mais nous entendons continuer à questionner la commission à ce sujet.

ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE

La nouvelle allocation de 410 000\$ a été distribuée aux écoles en décembre dernier et les nouveaux postes ont été affichés. L'embauche va bon train et les gens seront tous en place sous peu, selon la commission. **Rappel** : les comités d'écoles doivent faire l'analyse de leurs besoins pour la prochaine

année scolaire et en informer le comité paritaire pour le **1^{er} avril 2008**. Un sous-comité élabore présentement un formulaire permettant de faire cette analyse, et sera envoyé aux comités d'école en **février**.

CALENDRIERS SCOLAIRES

Les calendriers scolaires pour les deux prochaines années (2008-2009 et 2009-2010) sont présentement dans une phase de consultation, et ce jusqu'au 8 février prochain. Donnez vos commentaires / suggestions à votre délégué syndical.

LE RETOUR DU PLAN STRATÉGIQUE

À leur assemblée du 22 janvier dernier, les commissaires ont adopté une résolution pour ressusciter le **comité directeur sur le plan stratégique**. Le plan stratégique contient les grandes orientations de la commission scolaire pour les prochaines années, et il se peut que certaines initiatives qui y sont contenues aient un impact sur la vie quotidienne des enseignants. Nous assistons à toutes les assemblées du Conseil des commissaires et nous suivons l'évolution de ce dossier.

RÉUNIONS APRÈS L'ÉCOLE

Selon la convention collective, la direction de l'école ou la commission peut convoquer les enseignants à **un maximum annuel de 10 rencontres collectives**, à l'extérieur des 27 heures de présence. Ces rencontres ont lieu après la sortie de l'ensemble des élèves de l'école, et ne durent pas plus de 90 minutes. La direction peut aussi convoquer une réunion à l'intérieur des 27 heures de présence.

CHANGEMENTS AU RÉGIME DE RETRAITE (RREGOP ET RRE)

À partir du 1^{er} janvier 2008, aucune restriction ne s'applique aux enseignants à la retraite qui désirent retourner enseigner. Il n'y a plus de périodes d'attente ni de pénalités pour ces employés.

ASSURANCE-COLLECTIVE AXA

Les délégués ont adopté une résolution à l'assemblée du 23 janvier pour permettre à la compagnie d'assurance AXA d'offrir de meilleurs taux à nos membres. AXA s'engage à offrir les taux les plus compétitifs sur le marché à nos membres, tant pour l'assurance auto et habitation. L'intention de la résolution se résume à offrir un service supplémentaire à nos membres. Il ne s'agit en aucune manière d'un appui quelconque du syndicat envers cet assureur, et il n'y a aucune obligation. De la documentation vous parviendra sous peu.

Michel Gagnon
Président